

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU S.I.C.T.O.M. SUD HAUTE-VIENNE N° 2022/05/05

Nombre de membres

En exercice :	24
Présents :	17
Votants :	22
Abstention :	1
Opposition :	0

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à dix-huit heures trente,

Le Comité Syndical du S.I.C.T.O.M. dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de ST YRIEIX LA PERCHE sous la présidence de **Monsieur Edmond LAGORCE**, Président.

Date de convocation : 5 décembre 2022

Objet

Versement rétroactif de
NBI pour Mme
BASTIEN Nathalie

Présents : Mr ANTOINE ; Mr CELERIER ; Mr DELANOTTE ; Mr DESSAGNE ; Mr JOUANNETAUD ; Mr LATOUILLE ; Mr LAVOREL ; Mr LOCHARD ; Mr ANTENOR ; Mr CHAZELLE ; Mr CHIBOIS ; Mr DUBOIS ; Mr GAUTHIER ; Mme GUEIDAN ; Mr GUYOT ; Mr LAGORCE ; Mr RAYNAUD ;

Mr BERTRAND donne pouvoir à Mr JOUANNETAUD
Mr BOURDEAU donne pouvoir à Mr LATOUILLE
Mme DELHAYE donne pouvoir à Mr ANTOINE
Mr CUBERTAFON donne pouvoir à Mr GAUTHIER
Mme JAUFFRET donne pouvoir à Mr CHAZELLE

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal GAUTHIER

Par courrier du 17 novembre 2022, l'agent de déchèterie Nathalie Bastien demande au S.I.C.T.O.M. Sud Haute Vienne la rétroactivité de la Nouvelle Bonification Indiciaire prévue pour agent d'accueil de 10 points sur une période de 4 ans.

L'agent a été employé par le S.I.C.T.O.M. Sud Haute Vienne pendant les années 2018 et 2019. Puis il a été transféré au S.Y.D.E.D. 87 le 1er janvier 2020 dans le cadre du transfert des Hauts de Quais.

Le S.Y.D.E.D. 87 a accédé à sa demande avec une date d'application au 1er janvier 2023 et une rétroaction au 1er janvier 2020.

Dans ce cadre, le reste de la période de rétroaction de 4 ans prévue par la loi doit être prise en charge directement par le S.I.C.T.O.M. Shv, soit du 17 novembre 2018 au 31 décembre 2019.

Un budget prévisionnel de 631 € charges incluses devra être consacré à cette demande.

Le Comité Syndical autorise Le Président à engager cette dépense sur le budget 2023.



S.I.C.T.O.M.
SUD HAUTE-VIENNE

Le Président,
Edmond LAGORCE

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2022

Application agréée E-legalite.com